

Bulletin bibliographique

Autor(en): **Scheurer, E.**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **98 (1953)**

Heft 11

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rivista militare della Svizzera italiana. Fasc. IV, juillet-août 1953.

Le major *Carlo Oechslin* termine dans ce numéro son article du fasc. I, 1953, p. 21 : « L'esercito svizzero nella nuova organizzazione delle truppe OT 51 », (l'armée suisse dans la nouvelle organisation de troupes 1951).

L'auteur parle de l'entrée en vigueur et de l'application de l'organisation des troupes 1951, dont les travaux préliminaires remontent à 1948. Un point essentiel était de connaître le plus exactement possible la nécessité de chaque arme. C'est la Commission de la Défense nationale qui s'est occupée de cette tâche. On a dû respecter les intérêts communs et non les intérêts particuliers. Le 26 avril 1951 l'Assemblée fédérale a approuvé la nouvelle organisation 1951 des troupes.

L'auteur mentionne les changements intervenus (diminution de cavalerie, élimination des fanfares de bataillons, etc.). La nouvelle organisation a beaucoup simplifié dans l'armée. Le passage de l'ancienne à la nouvelle organisation a dû se faire lentement, en trois phases, mais le 15 mars 1952 la dernière était introduite et jusqu'à fin juin 1952 aussi la question de quelques formations du landsturm. L'incorporation de chaque soldat a exigé une « guerre de papier » et des jours de « grandes batailles » dans les bureaux pour manier ces milliers et milliers de « livrets de service » !

Les frais de l'exécution de l'organisation 1951 se sont élevés à 78 155 000 francs. Cette nouvelle organisation était une nécessité et on pense qu'elle sera valable pour douze à quinze ans.

L'auteur mentionne aussi les nouveaux règlements d'exercice, de service, de service en campagne, et nos bonnes armes. Mais la défense spirituelle est aussi une nécessité ! Le général Dufour a déjà dit : « Les petits peuples peuvent lutter avec les grandes armées et triompher par la liberté ».

Avec la nouvelle organisation 1951, le peuple suisse s'est donné un instrument de guerre mobile, moderne et de haute qualité, et par là la possibilité de défendre la patrie efficacement contre chaque agresseur ; et le major *C. Oechslin* mentionne les paroles du général *Guisan* : « Garde ton cœur ouvert à la nouveauté, aux vues larges, mais sauve et transmets cet esprit de fidélité et de crainte de Dieu ».

Le major d'aviation *G. Mazzuchelli* décrit des « freins au terrain des pistes pour les avions » (« Freni a terra su pista per aeroplani »), avec quatre photos.

Suivent des photographies de fusées anglaises téléguidées, de 3200 km./h., puis du Blériot 1913, de O. Bider et d'un bombardier moderne ! ainsi que d'un canon atomique avec son projectile qui pèse 1657 kg.

Trois traductions tirées de la « Schweiz. Juristen-Zeitung », concernent des jugements sur les dommages aux cultures et à la propriété.

Pour terminer ce numéro de la « Rivista militare », A. Kaech invite les militaires aux « cours pour la formation de maîtres de sport » à Macolin.

Cap. E. SCHEURER